



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du 05 avril 2022 à 18 heures 00

Date de la convocation : 29 mars deux mille vingt deux

L'an 2022, le 05 du mois d'avril, à 18 heures 00,

Le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de Saint Pair sur Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Annaïg LE JOSSIC, Présidente.

Présents : Mme Annaïg LE JOSSIC, Mme Marlène LEBASLE, Mme Julie KESHVADI, M. Thomas DI MAMBRO, Mme Sylvie MARTIN-PERNELLE, M. Albert NOURY, M. Charles LEGENTIL, Mme Geneviève LAISNEY, M. Philippe NIVIERE, Monsieur Victor BINET, M. David LEROUGE.

Ont donné procuration : M. Emmanuel PIEDNOIR donne pouvoir à Mme Annaïg LE JOSSIC, Mme Françoise PACEY GASPARI donne pouvoir à Mme Marlène LEBASLE.

Absents excusés : M. Maxence MARMIEYSSE, Mme Sylvie GATE, M. Gérard DESMEULES, M. Laurent ATTAL.

Absente : Mme Françoise DE BOISHEBERT.

Assistaient : M. Rémi LERQUIER, adjoint aux finances, Mme Angéline MUSSON, Directrice de l'EHPAD Le Vallon, Mme Sandrine LEVEILLEY, Agent Ville de Saint-Pair-sur-Mer.

Secrétaire de séance : Mme Marlène LEBASLE.

ORDRE DU JOUR :

Madame LE JOSSIC ouvre la séance et rappelle les points à l'ordre du jour.

- 1 - EHPAD « Le Vallon » : Adoption de l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses 2021 (ERRD)
- 2 - EHPAD « Le Vallon » : Affectation des résultats
- 3 - EHPAD « Le Vallon » : Adoption du compte de gestion 2021
- 4 - EHPAD « Le Vallon » : Tableau des effectifs
- 5 - CCAS : Compte-rendu du CCAS du 24 février 2022
- 6 - CCAS : Adoption du compte de gestion 2021
- 7 - CCAS : Adoption du compte administratif 2021
- 8 - CCAS : Affectation du résultat 2021
- 9 - CCAS : Adoption du budget primitif principal 2022
- 10 - CCAS : Demande d'aide financière

1 - EHPAD « Le Vallon » : Adoption de l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses 2021 (ERRD) :

Le vote de la section d'investissement n'est plus obligatoire.

Le Conseil d'Administration du CCAS est réuni pour examiner l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2021 de l'EHPAD « Le Vallon » présenté par Mme LE JOSSIC, Présidente du CCAS.

1) Section d'exploitation :

- . Situation par groupes fonctionnels, pour information
- . Résultat par section budgétaire :

Section d'exploitation :

RESULTAT D'EXPLOITATION PAR SECTION TARIFAIRE

GLOBAL	BUDGET TOTAL	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS
DEPENSES EXERCICE				
Groupe 1	403 509,16	297 012,16	38 902,90	67 594,10
Groupe 2	2 747 698,30	992 102,76	515 939,84	1 239 655,70
Groupe 3	665 740,83	588 189,00	18 195,36	59 356,47
Total DEPENSES	3 816 948,29	1 877 303,92	573 038,10	1 366 606,27
RECETTES EXERCICE				
Groupe 1	3 488 150,23	1 686 545,07	553 825,11	1 247 780,05
Groupe 2	87 590,17	86 131,14	437,71	1 021,32
Groupe 3	9 131,91	9 131,91		
Total RECETTES	3 584 872,31	1 781 808,12	554 262,82	1 248 801,37
Résultat exercice 2021	-232 075,98	-95 495,80	-18 775,28	-117 804,90
Reprise 2020	125 090,25	42 504,73	21 581,58	61 003,94
Résultat à ventiler	-106 985,73	-52 991,07	+2 806,30	-56 800,96

Le Conseil d'Administration du CCAS, Après en avoir délibéré, A l'unanimité

Approuve l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) de l'EHPAD « Le Vallon », conforme au compte de gestion de M. le Trésorier Principal.

2 - EHPAD « Le Vallon » : Affectation des résultats :**SECTION FONCTIONNEMENT :**

Le résultat cumulé 2021 de la section d'exploitation de -106 985,73€ se décompose comme suit :

- Hébergement : - 52 991,07 €
- Dépendance : + 2 806,30 €
- Soins : - 56 800,96 €

Les affectations proposées par Madame la Directrice sont les suivantes :

Hébergement	-52 991.07 €	Report à nouveau déficitaire
Dépendance	+ 2 806.30 €	Report à nouveau déficitaire
Soins	-56 800.99 €	Report à nouveau déficitaire

Le Conseil d'Administration du CCAS, Après en avoir délibéré, A l'unanimité

Approuve les affectations ci-dessus.

3 - EHPAD « Le Vallon » : Adoption du compte de gestion 2021 :

Le Conseil d'Administration du CCAS, réuni pour examiner le compte de gestion 2021 de l'EHPAD « Le Vallon » dressé et présenté par M. le Trésorier Principal, constate que le compte de gestion est conforme à Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2021.

Le Conseil d'Administration du CCAS, Après en avoir délibéré, A l'unanimité

Approuve le compte de gestion 2021 de l'EHPAD « Le Vallon » dressé par M. le Trésorier Principal.

4 - EHPAD « Le Vallon » : Tableau des effectifs :

Madame MUSSON explique qu'il s'agit de faire apparaître dans le tableau des effectifs le classement des aides-soignantes en catégorie B. Elles sont classées en catégorie B quand elles ont le diplôme AS et le statut de titulaire. Par rapport au dernier tableau voté, c'est le même effectif mais c'est la répartition entre catégories C et B qui a changé. Pour l'instant ces postes ne sont pas budgétés.

Tableau des effectifs mars 2022 EHPAD LE VALLON				
GRADE	Catégorie	Postes délibérés	Effectifs pourvus	Postes budgétés
Administration				
Attaché principal	A	0,65		
Attaché	A	1	1	1
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1	1	0,8
Adjoint administratif	C		0,7	
Rédacteur principal de 2ème classe	B	0,75		
Rédacteur principal de 2ème classe	B	0,9	0,9	0,9
		4,3	3,6	2,7
Services généraux				
Adjoint technique 2ème classe TNC	C	1,5	1,5	1,5
Adjoint technique 2ème classe TC	C	1	0	
Adjoint technique Principal 2ème classe	C	2	2	2
Agent de maitrise principal	C	1	1	1
		5,50	4,50	4,50
Agents sociaux				
Agent social principal de 2ème classe TP	C	1	1,00	
Agents sociaux de 2ème classe TP	C	17	17,00	
Agents sociaux de 2ème classe TNC (0,75)	C	5,25	3,75	
Agents sociaux de 2ème classe TNC (0,65)	C	0,65	0	
Agents sociaux de 2ème classe TNC (0,50)	C	0	0	
		23,9	21,75	20,75
Auxiliaire de soins				
Auxiliaire soins principal 2ème classe TNC (0,75)	C	3	1,5	
Auxiliaire soins principal 2ème classe TP	C	14	14	
		17	15,5	20,75
Aide soignant				
Aide soignant territorial de classe normale TP	B	4	4	
Aide soignant territorial de classe normale TNC (0,75)	B	1	0,75	
		5	4,75	
Infirmiers				
infirmier soins généraux classe normale TP	A	4	3	
Infirmier soins généraux classe normale TNC (0,75)	A	0,75	0	
Infirmier soins généraux classe normale TNC (0,85)	A	0,85	0,85	
Infirmier soins généraux classe normale TNC (0,50)	A	0,5	0,5	
Infirmier soins généraux classe normale TNC (0,40)	A	0,4	0,4	
Infirmier soins généraux de classe supérieure TP	A	1	1	
		7,50	5,75	5,15
Médecin				
Médecin hors-classe		0,5	0	
		0,50	0,00	0,00
Psychologue				
Psychologue de classe normale		0,2	0,2	
		0,20	0,20	0,00
TOTAL		63,90	56,05	53,85

Le Conseil d'Administration du CCAS, Après en avoir délibéré, A l'unanimité

Approuve l'état du personnel au 31 mars 2022 selon le tableau ci-dessus.

5 - CCAS : Compte-rendu du CCAS du 24 février 2022 :

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS

Valident

Le compte-rendu du Conseil d'Administration du 24 février.

6 - CCAS : Adoption du compte de gestion 2021 :

Le Conseil d'Administration du CCAS est réuni pour examiner le compte de gestion dressé par M. le Trésorier Principal.

Le Conseil d'Administration, Après en avoir délibéré, A l'unanimité

Approuve le compte de gestion 2021 du CCAS dressé par M. le Trésorier Principal.

7 - CCAS : Adoption du compte administratif 2021 :

Le Conseil d'Administration du CCAS réuni pour examiner le compte administratif 2021 du CCAS présenté par Mme Annaïg LE JOSSIC, Présidente,

Constate que le compte administratif du CCAS se présente comme suit :

. Section de fonctionnement :	Recettes :	116 647,73 €	
	Dépenses :	122 115,82 €	soit - 5 468,09 €
. Section d'investissement :	Recettes :	1 447,00 €	
	Dépenses :	2 145,21 €	soit - 698,21 €

Procède à la nomination du Président de l'Assemblée, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, M. Charles LEGENTIL, Doyen d'âge, prend la présidence de l'assemblée tandis que Mme la Présidente se retire.

Le Conseil d'Administration du CCAS, Après en avoir délibéré, A l'unanimité

Approuve le compte administratif 2021 du budget principal du CCAS (conforme au compte de gestion de M. le Trésorier Principal), comme suit :

. Section de fonctionnement :	Recettes :	116 647,73 €	
	Dépenses :	122 115,82 €	soit - 5 468,09 €
. Section d'investissement :	Recettes :	1 447,00 €	
	Dépenses :	2 145,21 €	soit - 698,21 €

8 - CCAS : Affectation du résultat 2021 :

Le Conseil d'Administration du CCAS, réuni sous la présidence de Mme Annaïg LE JOSSIC, Présidente,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 et d'investissement 2021,

Constata que le compte administratif présente les résultats suivants :

(Voir annexe)

Décide, Après en avoir délibéré, A l'unanimité

D'affecter le résultat global comme indiqué dans le tableau joint, soit 21 035,63 € sur le budget primitif 2022 au compte 002 imputation 002 (excédent reporté en fonctionnement).

9 - CCAS : Adoption du budget primitif principal 2022 :

Après lecture de la maquette budgétaire 2022 présentée par Mme Annaïg LE JOSSIC, Présidente,

Le Conseil d'Administration, Après en avoir délibéré, A l'unanimité

Adopte le budget primitif 2022 qui se décompose comme suit :

Budget principal :

. **Section de fonctionnement :**

Total dépenses et recettes : 145 100,00 €

. **Section d'investissement :**

Total dépenses et recettes : 4 925,00 €

10 - CCAS : Demande d'aide financière :

Dossier n° 1 : Mme X : Demande d'aide financière d'un montant de 200,00 € pour le règlement partiel de frais funéraires :

Le Conseil d'Administration du CCAS, Après en avoir délibéré, A l'unanimité

Emet un avis favorable au règlement d'une aide de 200 euros à Madame X pour le règlement partiel de frais funéraires. Le règlement sera fait directement à la Maison Funéraire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45



A. Lebasle,
Vice-présidente

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "A. Lebasle", written over a horizontal line.